

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU SIVOM DES SAISIES
DU 28 AVRIL 2021**

L'An deux mille vingt et un, le 28 avril à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni en séance sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc COMBAZ

Etaient présents : Monsieur Jean-Luc COMBAZ – Président, Messieurs Emmanuel HUGUET et Christophe RAMBAUD - Vice-Présidents.

Mesdames Christelle MASSON, Laurence BOURÉ, Magdalène SOCQUET-JUGLARD et Naïma KIROUANI, Messieurs Thomas BRAY, Jean-Paul CUVEX COMBAZ, Florent BOURGEOIS ROMAIN et Patrick DEVILLE CAVELLIN, membres titulaires,

Etaient Absents : Monsieur Benjamin GARDET

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick DEVILLE-CAVELLIN

Était également présente, sans voix délibérative :

Madame Mireille CANOVA – Gestionnaire SIVOM

Monsieur le Président Jean-Luc COMBAZ ouvre la séance à 18 h 00.

Monsieur Patrick DEVILLE CAVELLIN est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président donne lecture des délibérations prises lors du comité syndical du 30 mars 2021. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Décision n°01-1 – approbation demande de classement de l'office du tourisme en catégorie 1

Monsieur le président rappelle aux membres du Comité Syndical qu'en 2015, la SAEM des Saisies Villages Tourisme a obtenu le renouvellement de son classement d'Office de Tourisme en catégorie 1 pour une durée de cinq ans.

Celui-ci est indispensable pour que la station conserve son statut de « station tourisme ».

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Comité Syndical d'approuver le renouvellement de demande de classement en catégorie 1 à compter de 2021 et pour une nouvelle période de cinq ans.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le renouvellement de la demande de classement en catégorie 1 et autorise Monsieur le Président à signer tout acte administratif nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision n°02 – convention pluriannuelle d'objectifs avec le club des sports des Saisies

En date du 30 mars 2021 les élus ont décidé d'attribuer une subvention au club des sports des Saisies pour l'année 2021. Monsieur le Président rappelle qu'une convention est nécessaire pour tout financement public aux associations dont le montant est supérieur à 23 000 euros.

Etant donné que le montant total de la subvention accordée est d'un montant supérieur au seuil imposé par la loi, il convient par conséquent de conclure une convention d'objectifs entre le club des sports des Saisies et le SIVOM des Saisies,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à conclure et signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec le club des sports des Saisies.

Décisions n°03 – approbation comptes administratifs 2019 Régie des Saisies

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 29 octobre 2019 les élus du SIVOM des Saisies ont décidé la cessation de l'exploitation de la Régie des Saisies et prononcé sa dissolution à compter du 30 novembre 2019.

Le Président du SIVOM des Saisies doit procéder, en application de l'article R. 2221-17 du Code général des collectivités territoriales, à la liquidation de la Régie des Saisies dans la perspective de l'arrêt des comptes de la Régie des Saisies à la date du 30 novembre 2019.

Monsieur le Président présente à l'assemblée les comptes administratifs 2019 pour les budgets 08600 et 08701 de la régie des Saisies, arrêtés au 30 novembre 2019 dont les résultats sont les suivants :

Budget 08600 Remontées mécaniques Régie Saisies

	Réalisé
Section d'exploitation	1 607 917.03 €
Section d'investissement	-3 274 575.25 €

Budget 08701 Domaine nordique Régie Saisies

	Réalisé
Section d'exploitation	339 839.87 €
Section d'investissement	307 199.27 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les comptes administratifs 2019 de la régie des Saisies arrêté à la date du 30 novembre 2019.

Informations :

Monsieur le Président informe les élus :

- De la demande de deux prestataires pour l'installation d'un « food truck » au chard du Beurre. Les élus souhaitent avoir une réflexion plus approfondie et décident de ne pas donner une suite favorable à ces demandes.
- Plusieurs réunions ont eu lieu avec le Département dans le cadre du dossier « parcours client ». Il a été retenu l'intégration d'un abribus avec bagagerie vers la Maison des Saisies, la circulation et le stationnement autour de la Maison des Saisies ainsi que la création d'une liaison pédestre avec le secteur de la forêt.
- De la demande de Monsieur Michel FAVRE COUTILLET pour l'installation d'un mini-golf démontable pour la saison d'été 2021 sur une partie de la parcelle AE 110 appartenant au SIVOM des Saisies. Les élus décident de consentir une convention d'occupation à titre précaire du domaine privé du SIVOM des Saisies à Monsieur Michel FAVRE COUTILLET pour l'été 2021. Cette convention d'occupation est consentie moyennant le paiement de la somme de 330.00 €.
- De la demande de Monsieur Yannick MAZZOCCHI représentant le commerce STARSKI SPORTS situé 15 route des Crêtes, de disposer d'une partie de la parcelle AB 111 appartenant au SIVOM des Saisies pour permettre la circulation et le stationnement de véhicules devant son magasin. Les élus décident de consentir une convention d'occupation à titre précaire du domaine privé du SIVOM des Saisies à Monsieur Yannick MAZZOCCHI pour la période du 15.12.2020 au 15.09.2021. Cette convention d'occupation est consentie moyennant le paiement de la somme de 1 092.50 €.
- Le conseil fait suite à la demande Mr Pascal Philippe, garde animateur de la RNR d'engager un deuxième stagiaire pour la saison d'été pour renforcer et effectuer des animations et la gestion de la maison des tourbières pour cet été.
- De la demande du restaurant « la ruche » pour installer un distributeur de plats à emporter à côté de la maison des tourbières. A l'unanimité, les élus décident de ne pas donner une suite favorable à cette demande.
- De la réunion qui s'est déroulée le 27 avril 2021 avec les co-lotus du lotissement du soleil.
- De la demande d'installation d'une activité « location de paddle » sur la retenue collinaire de la Lezette. Après débat, les élus donnent un avis défavorable à ce projet du fait de la fréquentation trop importante et de l'exiguïté du parking de la Lezette.
- Lors du dernier Comité Syndical, les élus avaient décidé de reporter leur décision à la suite de la demande de Monsieur James GACHET d'installation d'un circuit motoneiges électriques pour enfants et ados. Après débats des compléments d'informations restent à amener. Un accord de principe devra être demandé à la SAEM et à la SPL pour délimiter la zone et un appel à concurrence devra être lancé du fait de la demande pour 3 années.
- Monsieur Jean-Paul CUVEX COMBAZ informe les élus de l'avancement du projet de rénovation du bâtiment du grand tétras.
- Le 1^{er} août 2021, l'ONAC souhaite organiser une cérémonie pour le 77^{ème} anniversaire du parachutage des Saisies.

Cette journée mémorielle doit se faire en outre en partenariat avec l'éducation nationale. Monsieur le Président demande ce que des à présent les écoles soient invitées à réfléchir pour organiser leur participation.

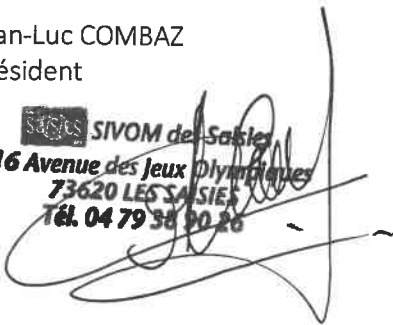
Une subvention de 127 875 € a été accordée par le département dans le cadre du FDEC pour la création de 155 places de stationnement dans le secteur des Carrets.

Dans le cadre de l'aménagement du secteur « haut de station », Il sera nécessaire d'entamer une réflexion sur l'emplacement des commerçants non sédentaires.

Monsieur le Président fait le point sur l'état d'avancement du projet de réhabilitation des halles de Bisanne. La prochaine réunion aura lieu le 6 mai à 9 h 30.

La séance est levée à 20h30

Jean-Luc COMBAZ
Président



SIVOM des Saïes
316 Avenue des Jeux Olympiques
73620 LES SAÏES
Tél. 04 79 38 90 26